

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Christine Morin

<https://www.cadre21.org/membres/4f82f095fe924f3d9f9852a8>

Date d'obtention : 2024-06-27 17:08:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement, tout en étant rassurant. Lors de l'évaluation, ne pas porter de jugement. Utiliser la grille de la trousse sexto. Remplir la grille pour déterminer les intentions. Vérifier s'il y a d'autres jeunes impliqués dans l'événement et les rencontrer seul s'il y a lieu. Déterminer si c'est un acte malveillant et contacter le service de police sans remplir la grille si c'est le cas. Confisquer le cellulaire si on croit qu'il est en possession de pornographie juvénile. Le cas échéant, placer le cellulaire dans un sac scellé. Rencontrer l'instigateur pour obtenir sa version, tout en protégeant les informateurs et communiquer avec le service de police. Déterminer avec le policier de la procédure à envisager pour communiquer avec les parents. S'assurer qu'un signalement sera déposé à la DPJ. Ne jamais regarder les photos/vidéos et offrir du soutien aux jeunes tout au long du processus.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours être dans le respect et offrir du soutien. Ne jamais regarder les photos/vidéos. Dans la plus part des cas, il faut contacter le service de police, à moins que la plainte vienne d'un parent, envers un adulte. Dans ce cas il faut mentionner à la personne de contacter par elle-même le policier responsable, car nous ne sommes pas mandataire du service de police. Il se peut que nous ayons à remplir la grille d'évaluation plusieurs fois pour la même situation et la situation peut même s'échelonner sur plusieurs jours, le temps de rencontrer tous les jeunes. Il faut rencontrer l'instigateur même si la nature des vidéos/image n'est pas pornographique. Agir rapidement et référer les médias à la personne responsable des communications. Ne pas hésiter à recommencer le processus en cas de récidive.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, l'étape la plus délicate est de déterminer la nature de l'intention: impulsif/malveillant. Il faut porter un bon jugement sur la situation, car la suite des procédures diffère dans les 2 cas. Par contre, dans les 2 situations, nous devons faire appel au service de police. L'évaluation nous dictera à quel moment procéder. Par contre, en suivant bien les étapes de l'aide mémoire, nous devrions être en mesure de faire les bonnes démarches.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

